

exportations de peaux brutes et ouvrées, en 1958, ont augmenté de près de deux millions de dollars sur 1957 et celles de 1959, d'environ \$1,200,000 sur 1958. Il semble bien qu'une partie de ces progrès tiennent à l'effort de stimulation qu'exercent les intéressés.

Section 2.—Les ressources provinciales et territoriales en fourrures et leur gestion

Ainsi qu'il est dit à la section 1, la plupart des ressources en fourrures des provinces du Canada sont administrées par leur gouvernement respectif. Il faut faire exception des ressources qui sont situées dans les limites des parcs nationaux, des réserves indiennes, et de celles qui sont dans le territoire du Yukon et les Territoires du Nord-Ouest dont l'administration relève du gouvernement fédéral. Le Service canadien de la faune, du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (voir pp. 43-44) est responsable, au nom du gouvernement fédéral, de tout ce qui a trait aux ressources fauniques, à l'exception de celles qui sont étroitement reliées aux affaires indiennes. Le Service collabore avec les gouvernements provinciaux et autres organismes intéressés, et sert les intérêts du gouvernement fédéral en ce qui a trait aux problèmes connexes de caractère national ou international.

Des descriptions détaillées de l'étendue et de l'administration des ressources provinciales et territoriales en fourrures, figurent aux pages 634-640 de l'*Annuaire* de 1957-1958.

Section 3.—Statistique des fourrures

Sous-section 1.—Production des fourrures*

Production globale.—Les premiers relevés de la production de fourrures brutes se limitaient aux recensements décennaux, qui donnaient le nombre et la valeur des peaux récoltées par les trappeurs. En 1920, le Bureau fédéral de la statistique inaugura un relevé annuel de la production de fourrures brutes. Pendant plusieurs années, la statistique s'est fondée sur les renseignements fournis par les piégeurs autorisés. Plus récemment, des états annuels fondés sur les redevances, la taxe d'exportation, etc., ont été obtenus des ministères provinciaux de la Chasse (excepté l'Île-du-Prince-Édouard), états qui servent maintenant à établir la statistique publiée chaque année par le Bureau. Les chiffres de l'Île-du-Prince-Édouard sont tirés des rapports fournis au Bureau par les trafiquants de la province.

* Revu à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.

1.—Peaux produites et pourcentage de peaux vendues par les fermes d'élevage, années terminées le 30 juin, 1941-1960

Année terminée le 30 juin	Peaux		Pourcentage (valeur) vendu par les fermes ¹	Année terminée le 30 juin	Peaux		Pourcentage (valeur) vendu par les fermes ¹
	Nombre	Valeur			Nombre	Valeur	
		\$				\$	
1941.....	7,257,337	21,123,161	26	1951.....	7,479,272	31,134,400	36
1942.....	19,561,024	24,859,869	19	1952 ²	7,931,742	24,215,061	42
1943.....	7,418,971	28,505,033	24	1953.....	7,568,865	23,349,680	43
1944.....	6,324,240	33,147,392	28	1954.....	6,274,727	19,287,522	49
1945.....	6,094,686	31,001,456	31	1955.....	9,670,796	30,509,515	43
1946.....	7,593,416	43,870,541	30	1956.....	7,727,264	28,051,746	56
1947.....	7,486,914	26,349,997	37	1957.....	6,919,724	25,592,130	57
1948.....	7,952,146	32,232,992	37	1958.....	6,440,319	26,335,109	60
1949.....	9,902,790	22,899,882	33	1959.....	5,370,531	25,800,555	62
1950.....	7,377,491	23,184,033	34	1960 ²	6,000,298	31,203,451	60

¹ Approximatif.

² Y compris les fourrures de Terre-Neuve depuis 1952.